

Commission composée de : Monique LEBERTOIS, Daniel BELLIER, Jean LENOIR

Pour l'exercice 2008, la Commission financière a effectué 3 déplacements dans les bureaux de la Fédération à Nice :

**Le premier en Juin** : nous a permis de continuer notre travail sur le Règlement financier et sur les différentes procédures d'appels d'offres.

### **Lors de notre visite des 8 et 9 septembre (Monique LEBERTOIS – Daniel BELLIER)**

Présentation à l'équipe du secrétariat du nouveau membre de la commission : Daniel BELLIER

Celui-ci a pris connaissance et des procédures internes, de la description des différentes activités et des répartitions de fonctions entre les salariés, les membres du bureau et les intervenants extérieurs (expert comptable)

Nous avons ensuite :

- finalisé le Règlement financier (qui a été voté au Comité directeur du 6 décembre) et présenté ensuite au Ministère qui n'a pas émis d'observation. Nous avons également mis en place et annexé à ce règlement une « Procédure de consultation d'appels d'offres » également voté à ce CD.
- ajusté la comptabilité analytique / comptabilité générale (à partir des tableaux analytiques par section, recouplement des charges et produits avec les soldes de la balance générale. Recouplement réalisé et ajusté).
- complété le dossier permanent :
  - nouveaux contrats de leasing,
  - contrats d'assurances en cours,
  - fichier d'immobilisations.

### **Lors de notre dernière visite : les 23 et 24 Février 2009 - (Monique LEBERTOIS – Daniel BELLIER)**

(visite qui fait suite à l'examen des comptes du Cabinet comptable et du Commissaire aux comptes)

Nous avons procédé à la vérification :

- du grand livre général,
- de la balance générale,
- du grand livre analytique au 31 12 2008
- de la balance analytique au 31 12 2008
- du tableau des amortissements et immobilisations
- du tableau des sommes supérieures à 3000 € (Appels d'offres de 2008)

De plus, nous avons

- fait quelques sondages sur des notes de frais, ainsi que sur la répartition des salaires de la DTN
- revu et rédigé une proposition de barème sur les remboursements de frais par la FFVL

A partir des tableaux analytiques par section, nous avons recoupé les charges et les produits avec les soldes de la balance générale.

Conclusion : documents ajustés.

### Travaux complémentaires réalisés :

- **Ajustement entre le fichier d'immobilisations et la comptabilité :**

Conclusion : pas d'anomalie dans la base de calcul des dotations aux amortissements.

- **Analyse des variations des différents secteurs d'activité entre :**

Le 30 septembre 2008 et le 31 décembre 2008

Le 31 Décembre 2008 réalisé et le budget prévisionnel 2008.

Compte tenu de l'avancement de la comptabilité en cours d'exercice, la seule variation entre le prévisionnel et le réalisé est exploitable. Variations importantes notées sur :

- Administratif : →salaires et la Poste

- Delta → Chabre 2009

- Dirigeants → baisse notable des frais justifiée

Des sondages sur factures ont été faits pour confirmer ces variations.

- **Analyse du compte de résultat entre 2007 et 2008 :**

### Licences et partenariat

Pas de contrôle particulier sur l'augmentation des licences. Elles ont progressé de 3, 58 % par rapport à l'an passé (38000 €).

### **PARTENARIAT ELECTRABEL**

	Obligations contractuelles relevées (les autres dépenses n'étant pas soumises à contrainte) :	
article 4.2.2	licences fédérales : les marques figureront sur la lettre d'accompagnement des licences au cours de l'année 2009	11 500 €
article 4.2.7	visibilité des marques sur manches à air	6 000 €
Article 4.4	droits portes parole évoqués	4500 €
article 6	au titre du droit de partenariat : par an ht	81 000 €
	Soit pour 16 mois	108 000 €
	ventilés en :	
	38 000 € au titre de 2008	
	70 000 € au titre de 2009	
article 7	durée : 16 mois jusqu'au 31/12/2009, sans tacite reconduction	
	Pris en produits sur le bilan 2008 : 38 000 €	
	moins un produit constaté d'avance de 4 285 euros,	
	soit un montant net de 33 715 euros sur 2008	

- **Etude sur la taxation éventuelle de l'association :**

### **Problème évoqué :**

L'association a perçu, dans le cadre du partenariat Electrabel, une aide de 108 000 euros hors taxes, dont seuls 38 000 euros ont été perçus sur 2008 (le solde étant attribué sur 2009).

La tva a été spontanément reversée à l'Administration sur les sommes perçues.

La Commission financière, après étude de ce dossier, recommande fortement qu'une étude sur la taxation éventuelle de l'Association (taxe professionnelle et impôts société) soit réalisée pour évaluer le risque de reprise fiscale.

- **Subventions**

Encaissées par la FFVL :

La diminution des subventions encaissées est due en particulier aux subventions du Ministère jeunesse et sports. (-56000 €).

Toutefois, un nouveau contrat de partenariat a été signé cette année : Electrabel (38 000 €) - Partenariat kite.

Versées par la FFVL :

Les subventions versées ont augmenté. La grande part des augmentations provient des subventions Sites (part nationale 35000 €).

- **Les frais généraux**

Les achats non stockés ont diminué de 30000 € - Augmentation des frais généraux → voyages et déplacements, repas et hébergements, frais postaux...ANALYSE DES FRAIS POSTAUX

Travail effectué : à partir du grand livre des comptes 626, pointage des écritures comptables sur pièces justificatives.

Observations :

Le compte 626000 comprend les frais d'envoi de colis

Le compte 626050 comprend le coût de la machine à affranchir

Le compte 626100 prend le coût de la ligne fixe ou portable des Cadres.

Le compte 626120 prend le coût facturé par Orange de la flotte de portables.

Il serait peut-être bon, dans le cadre de la rationalisation des dépenses, de voir l'utilité de financer à la fois les lignes fixes et les portables

- **Salaires et charges sociales :**

COMPARAISON SALAIRES 2007/2008

Explications obtenues :

Les conseillers techniques n'ont pas été revalorisés depuis 2001. En novembre 2007, un accord a été signé proposant plusieurs aménagements :

- suppression du statut cadre
- adhésion à la convention collective du Sport
- du fait de la suppression d'un poste, répartition sur les restants de cette rémunération « abandonnée »

Conclusion : l'augmentation attribuée aux conseillers techniques (5 temps plein + 1 mi-temps) correspond bien à la suppression d'un salaire (contrôle fait à partir des bulletins de paie).

---

Au cours de cette année, la Commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :

- ni dans les procédures
- ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité
- et aucun dépassement budgétaire significatif

La commission Financière n'a reçu à ce jour aucune saisie.

Durant sa mission, ces dernières années, la Commission Financière pu travailler en parfaite collaboration avec toute l'équipe du secrétariat.

Un travail d'équipe s'est mis mettre en place, avec toute la transparence possible, travail qui, nous l'espérons, sera apprécié de tous, sachant que rien n'est jamais parfait !....

*Nous tenons à remercier tout particulièrement Sophie et Stéphanie, qui sont toujours disponibles, efficaces et nous réservent toujours le meilleur accueil*

Pour la commission financière - Monique LEBERTOIS et Daniel BELLIER